

**Nombre de membres**

**en exercice:** 14

**Séance du mardi 06 novembre 2012**

L'an deux mille douze et le six novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 26 octobre 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

**Présents :** 14

**Votants:** 14

**Sont présents:** Emmanuel RIEHL, Claude SCHLOSSER, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Carmen DUBOIS, Françoise FOERSTER, Jacques HENRY, Odile MANGEOL, Pascale PERNON, Alain PINOT, Ludovic MARECHAL, Emmanuel LANTZ, Jean-Luc MOMBERT

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Claude SCHLOSSER

1) Nomination du secrétaire de séance : Claude SCHLOSSER

2) Présentation de la société OZONE qui vient de racheter le fournisseur d'accès internet E-THD sur la fibre optique d'Abreschviller et Environs.

Objet: TARIFS PERISCOLAIRE - DE 2012 79

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit à compter du 1er septembre 2012 :

Quotient familial	Forfait matin	Forfait midi	Forfait soir	
Horaires d'accueil	7h30-8h30	11h30-13h30	16h30-18h00	18h00-18h30
- 345	1,20 €	6,00 €	2,20 €	0,40 €
345-700	1,40 €	6,20 €	2,30 €	0,55 €
701-900	1,65 €	6,85 €	2,85 €	0,65 €
901-1100	1,90 €	7,45 €	3,25 €	0,70 €
+ 1101	2,10 €	8,50 €	3,60 €	0,80 €

- une réduction de 5 % sera appliquée pour les fratries de 2 enfants
- une réduction de 10 % sera appliquée pour les fratries de 3 enfants.

Les réductions s'appliqueront à partir du moment où les enfants issus d'une même famille fréquentent le périscolaire les mêmes jours aux mêmes tranches horaires.

**Pour :** 14 **Abstention :** 0 **Contre :** 0

Objet: FRAIS DEPLACEMENT - DE 2012 80

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rembourser les frais de déplacement (2 allers-retours annuels à Bitche pour renouvellement des livres de la bibliothèque) de Mme BIDAUT Martine et de Mme MORGENTHALER Chistiane.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - DE 2012 81

Le maire présente au Conseil Municipal l'admission en non valeur du Receveur de Lorquin :

- état du 25.07.2012 pour des factures d'eau pour un montant de 11 758,73 € et de 36,52 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces non valeurs.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT - DE 2012 82

Sur proposition de M. le maire et après discussion, le Conseil Municipal décide les modifications de crédit suivantes :

	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>
<u>Budget commune :</u>		
C/165 dépôts et cautionnements reçus	+ 2 000,00	
C/4581 opérations d'investissement sous mandat	+ 8 000,00	
C/2184 mobilier	+10 000,00	
C/21578 achat matériel et outillage de voirie	+ 9 000,00	
C/2313-35 immobilisation en cours groupe scolaire	- 29 000,00	
C/6413 rémunération principale non titulaire	+60 500,00	
C/73925 fond péréquation rec. fiscales communales	+ 4 500,00	
C/61524 entretien et réparation bois et forêt	- 65 000,00	
<u>Budget eau :</u>		
C/6542 créance éteinte	+11 000,00	
C/7817 reprise sur dépréciation des actifs circulants		+ 11 000,00
C/66111 intérêts	+ 1,00	
C/022 dépenses imprévues	- 1,00	

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: PLAN FINANCEMENT GROUPE SCOLAIRE - DE 2012 83

Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un groupe scolaire et l'aménagement des espaces publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel suivant :

<u>Budget A.P.D.</u>	:	<b>3 099 520,16 € H.T.</b>
Conseil Général de la Moselle	:	1 516 757,00 €
Etat (D.E.T.R.)	:	390 104,00 €
C.A.F. de la Moselle	:	112 500,00 €
Conseil Régional de Lorraine (FEDER)	:	387 130,07 €
Commune	:	693 029,09 €.

Si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, la commune d'Abreschviller s'engage à augmenter d'autant sa participation.

Pour : 13 Abstention : 1 Contre : 0

Objet: CESSION TERRAIN - DE 2012 84

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 05 juin 2012 concernant une demande d'achat de terrain de M. et Mme Fabrice BILLAT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la vente de la parcelle communale section 23 n° 229, de 3,11 ares, au prix de 2 000,00 € l'are, soit un total de 6 220,00 €,
- autorise M. Claude SCHLOSSER à signer l'acte de vente chez le notaire,
- les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: DEMANDE AIDE FINANCIERE CAF - DE 2012 85

Le maire présente au Conseil Municipal le projet d'achat de mobilier pour le service "accueil périscolaire".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise l'achat de mobilier pour le service "accueil périscolaire" d'un montant total de 3 806,06 € H.T., sollicite une subvention de la CAF et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à la gestion de ce dossier.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: CORRESPONDANT CNIL - DE 2012 86

Le maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du 03 mai 2012 et 04 septembre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :  
M Paul KARST correspondant CNIL.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: SUBVENTIONS 2012 - DE 2012 87

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de verser la subvention prévue au budget primitif 2012 comme suit (subvention CATE 1 250,00 €), dans le cadre des sports vacances :

Association Plein Air Donon	:	500,00 €
U.S. Sarre et Donon	:	250,00 €
Tennis Club d'Abreschviller	:	250,00 €
Budokan des 2 Sarres	:	250,00 €

- d'accorder la subvention suivante pour 2012 :

Association Plein Air Donon	:	195,00 €
-----------------------------	---	----------

Le maire rappelle au Conseil Municipal que la subvention annuelle de l'Association des Donneurs de Sang est de 195,00 €.

Cette association est d'utilité publique et d'intérêts général étant donné qu'elle participe à la sauvegarde de la vie humaine. De ce fait, la maire propose au Conseil Municipal une

augmentation de sa subvention de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à l'Association des Donneurs de Sang.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: CESSION, LOCATION BATIMENT - DE 2012 88

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de M. Marc HABER pour l'achat ou la location du bâtiment (bureau) situé sur l'emprise de l'ancienne scierie GROSJEAN devenue propriété de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de différer sa décision dans l'attente d'informations plus conséquentes sur le projet envisagé.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: SCHEMA DEPARTEMENTAL COOPERATION INTERCOMMUNALE - DE 2012 89

Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de fusion des communautés de communes des Deux Sarres et du Pays des Etangs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le périmètre envisagé.

Pour : 8 Abstention : 5 Contre : 1

Objet: TELEGESTION CHAUFFAGE SALLE TENNIS DE TABLE - DE 2012 90

Le maire présente au Conseil Municipal le devis concernant le remplacement de la télégestion du chauffage de la salle de tennis de table d'un montant de 4 008,00 € H.T. présenté par l'entreprise DATATHERM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette offre.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: MISE A DISPOSITION D'ELEMENTS DU PETIT PATRIMOINE - DE 2012 91

Le maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de mise à disposition d'éléments du petit patrimoine de la commune d'Abreschviller présenté par la Communauté de Communes des 2 Sarres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer ce procès-verbal.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

Objet: DESIGNATION REFERENTS SIGNALÉTIQUE - DE 2012 92

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Mme Véronique VATAUX

- M. Emmanuel LANTZ

référents signalétique à la CC2S.

Pour : 12 Abstention : 2 Contre : 0

Objet: COMPOSTEUR ECOLE ELEMENTAIRE - DE 2012 93

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de la classe de CM2 de l'école

élémentaire d'Abreschviller concernant la mise en place d'un composteur à proximité de l'école élémentaire.

Le projet est louable et les conseillers félicitent les enseignants et les élèves pour cette belle initiative. Cependant et du fait de la construction du nouveau Groupe Scolaire, l'acquisition sera différée à la mise en service de la nouvelle Ecole.

Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 1

Objet: PROGRAMME TRAVAUX FORET COMMUNALE - DE 2012 94

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2013 :

**Coupes n° 1a, 2b, 5, 8, 27 et totalité.**

Vente de grumes façonnées et vente amiable de produits sur pied et de houppiers.

- Autorise le maire à signer les contrats (devis d'assistance technique, devis d'entreprise) correspondants et à fixer les délais (façonnage et débardage).
- Fixe le prix de vente du chauffage façonné à 42,20 euros le stère.
- Les grumes seront vendues par l'ONF par vente, contrat d'approvisionnement ou vente amiable (frais de gestion ONF vente groupée ou contrat = 1%).
- Décide la vente du bois de nettoyage aux particuliers et fixe le prix à 10,50 euros le stère (mise à prix en cas de vente aux enchères).
- Le chantier sera sécurisé par l'abattage des gros diamètres (au-delà de 25 cm) par un bûcheron professionnel.

Pour : 14 Abstention : 0 Contre : 0

**Divers :**

- Le maire soulève le cas des congés sans solde d'un agent ayant déjà apuré l'ensemble de ses congés.
- Pose de la première pierre du groupe scolaire le 27 novembre 2012 à 15h en présence du Président du Conseil Général.
- Embauche de Mme Angélique Conreux au périscolaire.
- Titularisation de M. Pascal KUBLER, agent des services techniques.
- M. Ludovic Marechal nous informe de sa démission du conseil municipal d'Abreschviller, étant appelé à de nouvelles fonctions.

RIEHL Emmanuel  
Maire d'Abreschviller

